

à accroître la capacité de plusieurs provinces en matière de détection. Un groupe de formation national a été créé afin d'uniformiser la formation en matière de lutte contre les incendies pour augmenter l'efficacité de l'entraide entre les provinces à ce chapitre. La plupart des provinces font partie du Centre interservices des feux de forêts du Canada situé à Winnipeg, lequel coordonne le partage des effectifs et de l'équipement entre les provinces et les territoires en cas d'extrême urgence.

Plusieurs provinces se sont dotées de programmes très perfectionnés de détection et de suppression des incendies de forêt. Par exemple, la Nouvelle-Écosse dispose de 35 tours d'observation et d'un service de surveillance aérienne comprenant cinq hélicoptères et deux aéronefs à voilure fixe.

Le Québec a mis au point un nouveau système servant à combattre les incendies de forêt. A cette fin, il a recours à des ordinateurs, des satellites et des avions patrouilleurs, ainsi qu'à des données provenant d'appareils phoniques, de stations météorologiques, de radars et de détecteurs de foudre. Mis sur pied à l'été 1986, le Centre des transferts technologiques de Maniwaki traite les données qui viennent de partout dans la province et diffuse des prévisions concernant les risques d'incendie.

En Ontario, la détection des incendies de forêt est confiée à des patrouilles aériennes qui utilisent des aéronefs contractuels et un système de localisation de la foudre, et qui effectuent leur travail d'après les indications fournies par le public. Pour aider à combattre les incendies de forêt, on se sert d'avions bombardiers d'eau et d'hélicoptères et on a recours à plusieurs équipes de travailleurs de service de lutte contre les incendies. Le système de communications utilisé comprend des radios, des appareils télex et des appareils de fac-similé. Un réseau de 125 stations météorologiques primaires fournit les renseignements indispensables à la détermination des indices forêt-météo, ainsi que l'aide requise pour planifier le travail des patrouilles de détection.

Le Manitoba dispose également d'un réseau de tours d'observation, d'un système de détection par aéronefs et de patrouilles au sol. En matière de prévention des incendies de forêt, l'éducation du public se fait au moyen de la radio, de la télévision, des journaux, de dépliants, d'affiches, de films et de tournées.

La Saskatchewan dispose d'un réseau de 46 tours d'observation, ainsi que d'une patrouille aérienne qui exerce son activité durant la saison sèche. Pendant les périodes de risques élevés d'incendie, elle utilise davantage d'avions de détection. Des hélicoptères et des aéronefs à voilure fixe pourvus d'un système de largage d'eau fournissent l'appui aérien nécessaire. Cette province dispose en outre d'avions

servant à répandre des produits ignifugeants à effet prolongé et d'avions bombardiers d'eau à écope escamotable.

L'Alberta dispose de 145 tours d'observation, de patrouilles aériennes, d'un système de détection automatique de la foudre et de radiogoniomètres installés en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest. Son service de lutte contre les incendies de forêt se compose de plusieurs équipes dotées d'hélicoptères, de bombardiers d'eau et d'amphibies (avions-citernes). Les bombardiers décollent de 15 bases, toutes équipées de produits ignifugeants à effet prolongé. L'Alberta compte quelque 6,000 travailleurs formés pour la lutte contre les incendies.

La Colombie-Britannique dispose d'un réseau de localisation de la foudre qui couvre l'ensemble de la province. Elle compte aussi: des tours d'observation; des patrouilles aériennes; des équipes capables de descendre, depuis un hélicoptère en vol stationnaire, sur un terrain inaccessible; des bombardiers d'eau; et des bases servant à les accueillir.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette pose, depuis quelques années, l'un des principaux problèmes du secteur forestier. Bien que les ravages de la tordeuse des bourgeons de l'épinette n'aient pas été aussi importants qu'en 1980, année où 1 380 000 hectares de forêt ont été dévastés en Nouvelle-Écosse, ils frappent encore de nombreuses régions. En 1985, cette tordeuse a détruit 345 200 hectares de forêt. Au Québec, la superficie de terres forestières infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette a diminué considérablement depuis 1981. En 1986, cet insecte a infesté 2 millions d'hectares, tandis que la pire invasion de tordeuse avait ravagé 13 millions d'hectares. Certains programmes de pulvérisation et de recherche permettent de continuer à combattre ce fléau.

Trois insectes représentent le plus grand risque pour les ressources forestières de l'Ontario, à savoir la chenille spongieuse, la tordeuse des bourgeons du pin gris et la tordeuse des bourgeons de l'épinette. En 1986, l'Ontario a entrepris son opération de pulvérisation la plus importante pour combattre les insectes forestiers. Elle a effectué la pulvérisation aérienne et la coupe de récupération sur environ 3 % d'une région infestée de 16 millions d'hectares. En 1987, on s'attend à ce que la superficie infestée soit ramenée à 10 millions d'hectares en raison de cycles naturels, de facteurs climatiques et de programmes de protection réussis.

A Terre-Neuve, la tordeuse des bourgeons de l'épinette a fait moins de ravages en 1985. En 1986 cependant, l'arpenreuse de la pruche a ravagé de modérément à sérieusement quelque 215 000 hectares, surtout dans l'ouest de la province, et légèrement 117 000 autres hectares.